

Ils sont tombés sur la tête !

Publié le 2 octobre 2019
Abbé François Castel
2 minutes

Alors que la légalisation de la PMA et de la GPA fait actuellement l'objet d'une loi discutée au parlement français, on ne cesse de découvrir de nouvelles aberrations, conséquences de ces pratiques perverses.

Ainsi, en Angleterre, Freddy McConnell, 32 ans, née femme, a « commencé sa transition à l'âge de 25 ans en prenant des hormones de testostérone ». Ayant par la suite voulu fonder une famille avec son partenaire, il a « suivi un traitement de fertilité afin de pouvoir tomber enceinte ». Après avoir fait violence à son corps pour qu'il se transforme de femelle en mâle, il lui fait subir ensuite la métamorphose inverse, « redevenant » femme le temps d'assouvir un « désir d'enfant ». Il ne faudra pas s'étonner si son corps en garde des séquelles. On ne joue pas impunément à l'apprenti sorcier avec la nature.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Freddy, certainement inspiré par l'esprit du temps, a voulu faire reconnaître officiellement son choix pervers. Après avoir donné naissance à un fils, il a contesté l'inscription « mère » sur l'acte de naissance et a demandé à être inscrit comme « père ».

La Haute Cour de Londres a rejeté sa requête, déclarant qu'être mère était « le statut accordé à une personne qui subit le processus physique et biologique de porter un enfant et d'accoucher ». S'il est « maintenant médicalement et légalement possible pour une personne, dont le sexe est légalement reconnu masculin, de devenir enceinte et donner naissance », « son statut de parent, qui découle de son rôle biologique dans la naissance, est celui de "mère" », a précisé le juge, Andrew McFarlane dans ses conclusions. « **Il peut y avoir des mères (de genre) masculin et des mères (de genre) féminin** » : « **le terme de mère est indépendant du genre légal** » (sic).

Pour Freddy McConnell, cette décision n'est « pas juste » et a de « sérieuses implications pour les familles à structure non traditionnelle ». « Elle confirme que seules les formes de famille les plus traditionnelles sont correctement reconnues ou traitées de manière équitable », a-t-il déclaré, cité par le Guardian, quotidien pour lequel il travaille.

Abbé François Castel

Sources : Belga (25/09/2019) – Pour la Haute Cour de Londres, un homme transgenre ayant engendré est forcément une « mère ». /La Porte Latine du 2 octobre 2019